

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MARS 2019

\*\*\*\*\*

L'an deux mil dix-neuf, le sept mars, à dix-huit heures quarante-cinq le Conseil Municipal de CRAVANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire.

Date de convocation : 28 Février 2019

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 14    Votants : 14    ou 13 pour les comptes administratifs

PRESENTS : M.FORTIN J. Maire ; MM. JOULIN, ALLAIN J., Mme FRADIN

Véronique : Adjoint ; M.HANOUILLE, Mme FOUCHÉ, MM RANÇON, ALLAIN P., MOYé, Mme GLODT, M.FRADIN, Mme PADRAO, MM.DELARGE, AUDEBERT.

Secrétaire : Mme GLODT Viviane

\*\*\*\*\*

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 07 Février 2019

*Délibération 2018MARS8*

*visée Préfecture le 12 Mars 2018*

### **CONVENTIONS COMMUNE/SNCF/ASSOCIATION du VÉLORAIL**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 07 Février 2019 relative aux conventions pour l'organisation d'une exploitation de circulations touristiques d'engins de type « vélorail ».

Les conventions 2016-2019 étant arrivées à leur terme, la commune de Saint-André-de-Lidon et l'Association du Vélorail du Chemin de Fer Touristique du Périgord Vert souhaitent reconduire ces conventions dans les mêmes conditions pour une durée de 3 ans, 2019-2022.

Le Conseil Municipal donne son accord pour renouveler les 2 conventions :

a/ la Convention de la SNCF confiant à la Commune de Saint-André de Lidon la gestion d'une ligne du réseau ferré national pour une exploitation touristique pour une durée de 3 ans 2019-2022

b/ la Convention de délégation à l'Association du Vélorail du Chemin de Fer Touristique du Périgord Vert qui en sera l'exploitant et ainsi pourra organiser des circulations touristiques d'engins de type « Vélorail » pour une durée de 3 ans 2019-2022.

autorise le M. le Maire de Saint-André-de-Lidon à signer lesdites conventions.

*Délibération 2019MARS1*

*Visé Préfecture le 08 Mars 2019*

### **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018/ BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M.JOULIN Jean-Pierre, vote le Compte Administratif de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes :

#### **Investissement**

Dépenses	Prévus :	1 099 731.40
	Réalisé :	324 353.39
	Reste à réaliser :	308 264.88
Recettes	Prévus :	1 099 731.40
	Réalisé :	309 942.24
	Reste à réaliser :	97 678.14

### **Fonctionnement**

Dépenses	Prévus :	954 405.06
	Réalisé :	400 509.84
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévus :	954 405.06
	Réalisé :	965 203.12
	Reste à réaliser :	0,00

### **Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	-14 411.15
Fonctionnement :	564 693.28
Résultat global :	550 282.13

*Visé Préfecture le 08 Mars 2019*

*Délibération 2018MARS02*

### **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018/BUDGET ANNEXE BOULANGERIE**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M.JOULIN Jean-Pierre, vote le Compte Administratif de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes :

#### **Investissement**

Dépenses	Prévus :	10 880.28
	Réalisé :	10 873.32
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévus :	10 880.28
	Réalisé :	2 541.25
	Reste à réaliser :	0,00

#### **Fonctionnement**

Dépenses	Prévus :	13 454.03
	Réalisé :	2 847.96
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévus :	13 454.03
	Réalisé :	11 662.88
	Reste à réaliser :	0,00

### **Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	- 8 332.07
Fonctionnement :	8 814.92
Résultat global :	482.85

*Visé Préfecture le 08 Mars 2019*

*Délibération 2018MARS3*

### **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018/ BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT**

**« LA MERCERIE »**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M.JOULIN Jean-Pierre vote le Compte Administratif de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes :

#### **Investissement**

Dépenses	Prévus :	17 440.60
	Réalisé :	17 440.60
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes	Prévus :	17 440.60
	Réalisé :	10 379.23
	Reste à réaliser :	0.00

#### **Fonctionnement**

Dépenses Prévus : 99 180.00  
Réalisé : 69 480.32  
Reste à réaliser : 0.00

Recettes Prévus : 99 180.00  
Réalisé : 54 201.58  
Reste à réaliser : 0.00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement : - 7 061.37  
Fonctionnement : - 15 278.74  
Résultat global : - 22 340.11

*Délibération 2019MARS4*

*visée Préfecture le 08/03/2019*

**COMPTES DE GESTION 2018 COMMUNE, Budgets annexes : Immeuble  
Boulangerie, Lotissement « La Mercerie**

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de M. FORTIN Jacques, Maire après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état de passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs 2018 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 Décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

-Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

-Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que les comptes de gestions dressés, pour l'exercice 2018, par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Délibération 2019MAR55*

*visée Préfecture le 11 Mars 2019*

**AFFECTATION DES RESULTATS 2018 – BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. FORTIN Jacques, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'année 2018

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **186 857.22**

- un excédent reporté de : 377 836.06

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **564 693.28**

- un déficit d'investissement de : 14 411.15

- un déficit des restes à réaliser de : 210 586.74

Soit un besoin de financement de : **224 997.89**

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCÉDENT : : **564 693.28**

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	:	224 997.89
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) :	:	339 695.39
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	:	14 411.15

*Délibération 2019MARS6*

*visée Préfecture le 11 Mars 2019*

#### **AFFECTATION DES RESULTATS 2018 – BUDGET ANNEXE BOULANGERIE**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. FORTIN Jacques, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'année 2018

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 8 814.92

- un déficit reporté de : 0.00

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 8 814.92

- un déficit d'investissement de : 8 332.07

- un déficit des restes à réaliser de : 0,00

Soit un besoin de financement de : 8 332.07

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCÉDENT	8 814.92
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	8 332.07
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	482.85
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	8 332.07

*Délibération 2018MARS7*

*visée Préfecture le 11 Mars 2018*

#### **AFFECTATION DES RESULTATS 2018 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « LA MERCERIE »**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. FORTIN Jacques, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'année 2018

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 42 842.38

- un déficit reporté de : 58 121.12

Soit un déficit de fonctionnement cumulé de : 15 278.74

- un déficit d'investissement de : 7 061.37

- un déficit des restes à réaliser de : 0,00

Soit un besoin de financement de : 7 061.37

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : DEFICIT	15 278.74
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	15 278.74
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	7 061.37

*Délibération 2018MARS9*

*visée Préfecture le 12 Mars 2018*

#### **ACHAT PHOTOCOPIEURS ECOLE**

Le Maire indique qu'actuellement les enseignants utilisent une imprimante couleur (prix des cartouches d'encre élevé) et 2 photocopieurs NB usagés et obsolètes (13 ans).

La directrice souhaiterait avoir 1 copieur dans son bureau en remplacement de son imprimante et 1 dans l'école.

Le Maire présente un tableau récapitulant les 3 propositions avec le coût de maintenance.

- Kodex –Netmakers
- Copieur Sharp MX 2630 neuf- couleur : 2 984 .00€ HT
- Copieur Ricoh MP c3003 SP (occasion) : 1 875.00 € HT

- BSI  
Copieur Konika Minolta BH C227 neuf- couleur : 2 500 .00 € HT  
Copieur Konika Minolta BH 224 – reconditionné- noir : 300.00 € HT
- Rex Rotary  
Copieur Ricoh – IMC 2000 neuf-couleur : 3 800.00 € HT  
Copieur Ricoh MPC 3003 (déstockage)- couleur : 2 100.00 € HT  
Copieur Ricoh MP301 (déstockage) – Noir : offert

Le Maire soumet au vote :

Pour : 13

Abstention : 1

Le Conseil Municipal :

- retient l'offre de BSI pour l'acquisition d'un copieur Konika Minolta neuf BH C227 pour un montant de 2 500.00 € HT et un copieur reconditionné Konika Minolta BH 224- noir pour un montant de 300.00 € HT
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2019

### **COMPTE-RENDU COMMISSION VOIRIE**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commission voirie s'est réunie le 2 Mars et a fait une visite de la voirie sur l'ensemble de la commune.

Il fait état des travaux (2017/2018) : Route de Chez Birot, route de Goutérand, route de Chez Chauvin, Route de la Guignarderie, impasse des Perrets.  
Revêtement route de La Coudaignerie (9900 €)

Travaux en cours de réalisation : traverse du village des Péliçons en commun avec Gémozac.

Le coût estimatif des travaux s'élève à 76 922.15 € auquel sera déduit une subvention pour travaux d'urgence. Un fonds de concours sera donc à reverser à la Communauté de Communes pour le financement du solde.

La dotation voirie de la CDC pour 2019 serait d'environ 24 700 €

La route de Châtenet présente un affaissement important au niveau du cimetière. Le devis du Syndicat de la voirie s'élève à 5 992.00 €, compte tenu des travaux d'assainissement qui doivent se réaliser en 2019 ; la commission propose de reporter la remise en état de cette route.

Suite à cette visite, des travaux semblent prioritaires, à savoir :

- Route de Chez Chauvin (écoulement des eaux pluviales en bas de la combe)
- route des Péliçons (en mauvais état sur environ 300m)
- Route de La Vigerie en direction de La Mercerie (revêtement usé)
- PATA à réaliser

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour la réalisation de ces travaux.

Des devis seront sollicités, des choix seront faits pour leurs réalisations dans la limite du budget.

M. Hanouille et Mme Padrao indiquent qu'il y a des trous importants dans un virage de La Viauderie.

## **PLAN LOCAL D'URBANISME**

### **retrait de la délibération relative à l'arrêt**

Monsieur le Maire fait part des conclusions de la commission SCOT-URBANISME du pays de Saintonge Romane.

Il en ressort des remarques sur les éléments quantitatifs qui pourraient être modifiés ou justifiés, mais la localisation d'un secteur d'extension urbaine donnant lieu à une OAP à La Grande Mercerie pose problème et fait l'objet d'un avis défavorable.

Selon cette commission ; la situation de ce secteur, par sa géographie et son fonctionnement ne peut être considérée comme faisant partie du bourg, de plus l'extension du village de « la Mercerie » ne tient pas compte des difficultés de desserte, notamment en matière de sécurité des usagers.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de retirer sa délibération du 06 Décembre 2018 relative à l'arrêt du projet d'élaboration du plan local d'urbanisme et de définir un nouveau secteur d'extension de l'urbanisation, lequel fera l'objet d'une nouvelle Orientation d'Aménagement et de Programmée (O.A.P.)

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de retirer sa délibération du 06 Décembre 2018 relative à l'arrêt du projet d'élaboration du PLU ;

SOUHAITE relocaliser le secteur d'extension de l'urbanisation et redéfinir en conséquence l'OAP ;

DECIDE de reprendre la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme à partir de la Phase du PADD (*actualisation du projet dans son volet habitat*).

### **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

M. Fortin présente les grandes lignes du projet de budget (section investissement).

Il a repris les dépenses engagées, à savoir :

Frais d'études document urbanisme, aménagement espaces publics du Bourg, défense incendie, appartement de l'école, appartement au 3, rue des écoles, la sécurisation aux abords de l'école, traverse du Bourg et différentes provisions pour du matériel, l'aménagement du terrain rue du Port, etc...

Ces sommes devront être affinées.

Le Conseil Municipal, en prend acte et donne son accord pour que le budget soit élaboré suivant l'énoncé présenté.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- un chemin rural a été défriché par nos employés communaux, sur proposition du Maire, il leur sera proposé de récupérer le bois pour ce secteur.
- Les travaux de renouvellement AEP rue du Moulin-Neuf pourront démarrer semaine 13, Le Syndicat des Eaux organise une réunion de préparation de chantier le lundi 11 Mars 2019.
- Une réunion des présidents d'associations, du Conseil Municipal et de notre agent d'assurances est programmée le Vendredi 5 Avril, ceci dans le but de couvrir les risques lors des différentes activités de la fête du 14 juillet.
- M. le Maire fait part des remerciements de M.PLAUT suite à l'invitation au repas des seniors.

La séance est levée à 21 h